

Procès-verbal du conseil d'administration

Jeudi 20 avril 2017 – 13 h HP/16 h HE

Le conseil d'administration de Western Climate Initiative, inc. (le « conseil ») s'est réuni le 20 avril 2017 à l'hôtel InterContinental San Francisco, à San Francisco, en Californie. Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017, le conseil passe en revue le rapport d'audit 2016 et les états financiers audités, approuve les déclarations de revenus fédérale, provinciale et d'État, adopte une résolution autorisant le directeur général à déposer les formulaires canadiens de taxe de vente fédérale et provinciale et approuve une modification à la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc. Le conseil convoque ensuite une séance à huis clos pour discuter de planification stratégique et d'enjeux concernant les gouvernements participants et le personnel.

La séance est ouverte par le président, Matt Rodriguez, à 13 h 16, heure du Pacifique (16 h 16, heure de l'Est). Debbie Pollard est secrétaire de séance. Un membre du public assiste sur place à la séance.

Présence

Le quorum est atteint conformément au statut en présence des administrateurs suivants :

- Matthew Rodriguez (président)
- Robert Fleming (vice-président)
- Jean-Yves Benoit (trésorière)
- Mary Nichols (secrétaire)
- Geneviève Moisan
- Tim Lesiuk
- Jim Whitestone

Sont également présents :

- Mark Wenzel, État de la Californie
- Edie Chang, État de la Californie
- Stanley Young, État de la Californie
- France Delisle, Province de Québec
- Greg Tamblyn, WCI, inc.
- Éric Turcotte, WCI, inc.
- Debbie Pollard, WCI, inc.
- Bryan Lopuck, Lionbridge (interprète)
- Bill Simi, CPA Corporation
- Jennifer Hall, Crowe Horwath
- Jean Bernard, Mallette
- Sue Garbowitz, Consulat du Canada à Los Angeles

M. Tamblyn déclare la séance ouverte, les présences sont prises et le quorum est établi. M. Rodriguez demande ensuite si un membre du conseil souhaite faire modifier l'ordre du jour. Personne ne se manifestant, le conseil aborde le premier point à l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 est présenté en anglais et en français.

M. Rodriguez demande aux administrateurs s'ils ont des questions sur le procès-verbal ou s'ils souhaitent y apporter des corrections. M. Tamblyn signale une correction à la version française du procès-verbal. La troisième phrase du deuxième paragraphe devrait se lire « traduction de l'anglais au français ».

M. Rodriguez demande si les membres du public ont des questions. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour adopter le procès-verbal avec la correction notée.

M. Benoit propose l'adoption du procès-verbal du 27 mars 2017 avec la correction notée. La motion est appuyée par M. Fleming et adoptée à l'unanimité par le conseil.

II. Rapport d'audit 2016 et états financiers de fin d'exercice audités

M^{me} Hall de Crowe Horwath présente brièvement le processus d'audit ainsi que les responsabilités de Crowe Horwath et de la direction de WCI, inc.

Elle précise que le comité de vérification a passé en revue le rapport d'audit et les états financiers audités et qu'il en a discuté avant la séance. Crowe Horwath est d'avis qu'il n'y avait aucun constat ni aucune inexactitude, corrigée ou non, et que les états financiers ont été présentés fidèlement à tous égards.

M. Rodriguez demande s'il y a des questions. Aucun membre ne se manifeste.

III. Approbation des déclarations de revenus fédérale, provinciale et d'État de 2016

M. Simi de CPA Corporation présente brièvement le formulaire 990 pour la déclaration fédérale aux États-Unis et les formulaires 199 et RRF-1 pour les déclarations d'État de la Californie. Il indique que les déclarations se basent sur les états financiers audités fournis par Crowe Horwath. Le comité de vérification a passé en revue les formulaires et en a discuté avant la séance.

M. Bernard de Mallette présente brièvement les formulaires T1044 et T2 pour la déclaration fédérale au Canada et le formulaire CO-17.SP pour la déclaration provinciale au Québec. Le comité de vérification a passé en revue les déclarations et en a discuté avant la séance.

M. Rodriguez demande si le conseil a des questions. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour approuver les déclarations de revenus fédérale et d'État (États-Unis) et fédérales et provinciales (Canada) telles quelles.

La motion est proposée par M^{me} Moisan, appuyée par M. Whitestone et adoptée à l'unanimité par le conseil.

IV. Autoriser le directeur général à déposer les formulaires canadiens de taxe de vente fédérale et provinciale en adoptant la résolution suivante

Le conseil a reçu la demande d'adopter une résolution autorisant le directeur général à déposer les formulaires de taxe de vente et à verser les paiements dus aux autorités fiscales canadiennes.

M. Rodriguez demande si le conseil a des questions. Personne ne se manifestant, M^{me} Nichols propose une motion à l'égard de la résolution suivante :

***IL EST RÉSOLU** que le directeur général soit autorisé par le conseil d'administration à soumettre les formulaires nécessaires et à verser les paiements de taxe de vente aux autorités fiscales canadiennes, tel que requis par les lois fédérales et provinciales. Le directeur général, au nom de Western Climate Initiative, inc., pourra retenir les services juridiques, comptables et d'autres professionnels qu'il considère nécessaires afin de compléter les paiements et le dépôt des formulaires préalablement requis. Chaque trimestre, le directeur général doit informer le comité de vérification et le conseil d'administration de la soumission des formulaires de taxe de vente et du versement des paiements de taxe de vente.*

La motion est appuyée par M. Fleming et adoptée à l'unanimité par le conseil.

V. Discussion sur la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc.

M. Tamblyn soumet à l'examen du conseil une modification proposée à la Politique en matière de gestion de fonds (la « politique ») de WCI, inc.

La documentation distribuée pour la séance comprenait une note recommandant la modification de la politique pour permettre à WCI, inc. de détenir des liquidités non garanties et reconnaître que les fonds reçus par chèque, transfert bancaire ou autre type de transfert peuvent être temporairement bloqués par une institution financière, sans infraction à la répartition des actifs décrite dans la politique.

WCI, inc. détient des comptes auprès de la Bank of the West aux États-Unis et de Desjardins au Canada pour s'acquitter de ses obligations financières dans chaque région. Les comptes à la Bank of the West se composent d'un compte chèque, d'ententes de cession en pension et de certificats de dépôt qui satisfont la majeure partie des besoins de trésorerie de la société. Le compte chèque détenu auprès de cette institution est garanti par la FDIC jusqu'à concurrence de 250 000 \$ US, tout comme chacun des certificats de dépôt. Les ententes de cession de pension sont garanties par des bons du Trésor américain de divers montants pour fournir les liquidités nécessaires à la société. Les comptes détenus auprès de Desjardins dans lesquels la société possède des fonds sont garantis par l'AMF jusqu'à concurrence de 100 000 \$ CA par institution financière.

Les activités de WCI, inc. au Canada nécessitent des liquidités supérieures au montant maximal garanti par l'AMF. Afin de respecter sa politique, WCI, inc. détient donc des comptes chèques auprès de plusieurs caisses du Mouvement Desjardins. Cette multiplication des comptes chèques accroît le fardeau administratif pour la gestion des fonds, alourdit la tâche de surveillance des comités de vérification et des finances et augmente le risque d'erreurs et de fraude. De plus, les paiements trimestriels de taxe de vente excèdent le montant maximal

garanti par l'AMF. Il est donc impossible pour WCI, inc. de se conformer entièrement à la répartition des actifs de la politique actuelle tout en s'acquittant de ses obligations financières.

M. Rodriguez demande si la politique oblige WCI, inc. à déposer ses fonds auprès de Desjardins ou de la Bank of the West. M. Tamblyn répond que la politique n'impose aucune institution financière en particulier.

M. Benoit indique que les modifications proposées à la politique offriront la souplesse dont WCI, inc. a besoin pour s'y conformer tout en s'acquittant de ses obligations financières, ce qui est impossible à l'heure actuelle. Par ailleurs, le montant de liquidités non garanti et la durée de cette exposition seraient minimisés et limités au financement des activités.

M. Rodriguez demande de modifier la description des fonds non garantis du tableau 1 de la politique pour se lire : « liquidités détenues dans des comptes avec et sans intérêt, en excès des montants garantis ». M. Tamblyn prend note de l'ajustement à apporter à la politique.

M. Rodriguez demande s'il y a d'autres questions. Personne ne se manifestant, il demande une motion pour approuver la modification de la Politique en matière de gestion de fonds de WCI, inc avec l'ajustement à apporter au tableau 1.

La motion est proposée par M. Benoit, appuyée par M. Whitestone et adoptée à l'unanimité par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 13 h 46, heure du Pacifique (16 h 46, heure de l'Est). Le conseil convoque ensuite une séance à huis clos pour discuter de planification stratégique et d'enjeux concernant les gouvernements participants et le personnel.

Le tout respectueusement soumis,

Mary Nichols, secrétaire